

Affaire Bayou : Sandrine Rousseau juge «problématique» l'article de Libération

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure

▶ Écouter cet article 

00:00/02:11 

La députée EELV Sandrine Rousseau, qui avait relayé il y a deux semaines des accusations de violences psychologiques de la part de son collègue Julien Bayou, a vivement contesté dimanche 2 octobre le fond d'une enquête de *Libération* sur cette affaire.

Selon *Libération*, Julien Bayou, qui conteste les accusations de violences psychologiques envers une ex-compagne, vivait depuis trois ans sous la pression d'un collectif féministe informel qui lui reprochait sa conduite et enquêtait sur ses relations avec les femmes, allant jusqu'à interroger ses anciennes compagnes.

Toujours selon *Libération*, l'une des femmes membres de la cellule chargée de traiter les signalements de violences sexuelles et sexistes dans le parti, et qui instruit actuellement le cas de Julien Bayou, fait également partie de ce groupe informel ayant ciblé la vie privée du député de Paris.

Un article «problématique»

Samedi, au lendemain de la parution de l'article, la direction d'EELV s'est réunie, arguant que «*les informations parues dans Libé confirment la nécessité de réfléchir à la meilleure façon de traiter ce cas particulier*». Elle a renouvelé à cette occasion sa confiance à la cellule. Sandrine Rousseau a affirmé dimanche sur *France 3* qu'elle n'était «*absolument pas au courant*» de l'existence du groupe informel. «*Mais en plus, j'ai lu l'article et ça n'est pas du tout une mise sous surveillance, ça n'a rien à voir avec une mise sous surveillance, et d'ailleurs cet article me semble extrêmement problématique sur le fond*», a-t-elle ajouté.

D'après Sandrine Rousseau, *«ça n'est pas une cellule, c'est un groupe informel de femmes qui se parlent. Les femmes ont le droit de se parler et elles ont le droit de se protéger et tant que la justice ne le fera pas, il n'y a rien de condamnable à cela»*. La cellule interne d'EELV s'était auto-saisie d'une enquête sur Julien Bayou en juillet après un courriel de son ex-compagne, dont il s'est séparé en novembre 2021.

L'affaire a pris un nouveau tour le 19 septembre, lorsque la députée Sandrine Rousseau l'a accusé de *«comportements de nature à briser la santé morale des femmes»* sur un plateau TV, racontant avoir *«reçu longuement»* chez elle l'ex-compagne de Julien Bayou. Dimanche, la députée de Paris a également approuvé le fait que Julien Bayou *«ne prenne pas la parole au nom du groupe écologiste»* pendant le temps de l'enquête, justifiant ce silence au nom de *«la protection de la parole des femmes»*.